

## Couverture d'assurance pour les animaux de rente

Les animaux sont exposés à divers risques. Cette notice traite de la situation en matière d'assurance et d'indemnisation pour les espèces animales agricoles pertinentes en Suisse. Elle a pour objectif de sensibiliser les exploitants et de les inciter à réfléchir à la situation de leur propre exploitation. La mobilité des personnes et des animaux ainsi que le changement climatique favorisent la propagation des agents pathogènes. C'est pourquoi le thème des maladies animales/épizooties est abordé de manière approfondie.

### Incendie/ événements naturels, vol, dégâts des eaux (assurance inventaire d'exploitation)

Les risques les plus fréquents qui menacent l'existence d'une exploitation individuelle sont couverts par l'assurance inventaire d'exploitation. Toutes les catégories d'animaux de rente peuvent être assurées contre les risques d'incendie/événements naturels, de vol et de dégâts des eaux. L'inclusion du risque de vol est particulièrement recommandée pour l'élevage en pâturage ou les étables éloignées du centre de l'exploitation. L'inclusion du risque dégâts d'eau (p. ex. rupture de canalisation) est surtout recommandée pour les grands élevages de porcs et de volailles. Il est essentiel de recenser de manière exhaustive et correcte toutes les catégories d'animaux de rente au moyen d'une liste d'inventaire.

### Accident animalier

On entend par accident tout événement soudain, involontaire et extérieur à l'animal qui entraîne une atteinte à sa santé. Le système d'étable et la gestion du troupeau influencent notamment fortement le risque d'accidents animalier. Les assureurs privés les plus importants dans le domaine agricole proposent d'assurer les bovins, les chevaux, les moutons, les chèvres et les porcs contre les conséquences d'un accident. La couverture s'étend aux dommages causés à l'animal lui-même ainsi qu'aux frais de traitement vétérinaire. Les frais de sauvetage, de transport et d'élimination sont automatiquement inclus dans l'assurance, ce qui est particulièrement important pour les exploitations d'estivage. En raison du montant conséquent des primes, la souscription d'une assurance accidents pour animaux doit être examinée en détail.

### Assurance accidents pour animaux de l'emmental assurance

L'emmental assurance propose une assurance accidents pour animaux qui couvre le botulisme, crise de panique, les prédateurs et les accidents liés au gaz. Les bovins, les moutons, les chèvres, les porcs ainsi que les poules et les poulets peuvent être assurés. L'ensemble du cheptel doit être assuré et l'assurance pour animaux ne peut être souscrite qu'en combinaison avec l'assurance inventaire d'exploitation.

#### ▪ Exemple de prime (état en 2025)

50 vaches laitières avec une somme assurée de CHF 3'000 par vache (sans franchise, mais avec prise en compte d'un éventuel produit de la vente). Somme assurée totale CHF 150'000 → prime annuelle CHF 1'570

### Cas particulier du botulisme

Le botulisme est une intoxication causée par des bactéries *Clostridium* qui entraîne généralement une paralysie, voire la mort des animaux. Plusieurs animaux d'un troupeau sont souvent touchés, car la toxine botulique est absorbée par le fourrage et l'eau. Les exploitations qui utilisent l'ensilage et des mélangeuses sont particulièrement exposées à ce risque. Les bovins, les moutons et les chevaux peuvent être touchés. Les porcs sont considérés comme très résistants à la toxine botulique. Les dommages causés par le botulisme peuvent mettre en péril l'existence même d'une exploitation d'élevage, car les pouvoirs publics (Confédération, cantons) n'indemnisent pas ces pertes d'animaux. Le botulisme n'est pas considéré (du point de vue de l'assurance) comme un accident, mais comme une maladie. Néanmoins, certaines compagnies d'assurance offrent une couverture dans le cadre de l'assurance accidents pour animaux (dans la couverture de base ou en tant qu'assurance complémentaire).

## Maladies/épizooties

Les maladies perturbent le fonctionnement normal de l'organisme et ont un impact négatif sur le bien-être et les performances des animaux. Les épidémies sont des maladies contagieuses qui se propagent rapidement et sont caractérisées par une évolution grave et une tendance à se propager massivement. Selon la maladie/l'épizootie, les pertes économiques sont couvertes par la Confédération, les caisses cantonales de lutte contre les épizooties et/ou les offres des assureurs privés.

### Pouvoirs publics (Confédération, cantons)

Lorsque des maladies/épizooties sont très contagieuses, zoonotiques (transmissibles entre l'homme et l'animal) ou ont une importance économique, elles sont classées en différentes catégories dans la loi sur les épizooties et son ordonnance afin de pouvoir être surveillées et combattues par l'État. L'ordonnance sur les épizooties classe les épizooties en quatre catégories différentes. Elle définit également pour chaque épizootie la manière dont elle doit être combattue et dont les pertes d'animaux doivent être indemnisées.

- **Epizooties hautement contagieuses**

Pour les épizooties classées comme hautement contagieuses, la Confédération prend en charge 90 % de la valeur estimée des animaux.

Exemples (liste non exhaustive) : fièvre aphteuse, dermatose nodulaire contagieuse, peste porcine africaine.

- **Epizooties à éradiquer, à combattre ou à surveiller**

Les cantons versent des indemnités pour ces maladies. En règle générale, 60 à 90 % de la valeur des animaux est indemnisée, avec des différences selon la maladie et le canton. Les cantons peuvent verser des indemnités pour d'autres maladies sans y être obligés par la loi fédérale.

Exemples (liste non exhaustive) : fièvre catarrhale ovine, tuberculose, diarrhée virale bovine, salmonellose.

Les coûts supplémentaires sont en partie pris en charge par certains cantons. La loi ne prévoit pas l'indemnisation des pertes de revenus par les pouvoirs publics, et la valeur des animaux n'est pas non plus intégralement indemnisée. Cela peut entraîner les lacunes de couverture suivantes en cas d'épidémie ou de maladie :

- **Valeur des animaux**

Dans de nombreux cantons, aucune indemnisation n'est accordée pour la valeur des animaux en cas de certaines maladies graves et épizooties (p. ex. botulisme, salmonellose chez les volailles ou pneumonie enzootique chez les porcs). Cela peut entraîner des dommages importants, en particulier pour les grands cheptels.

- **Perte de rendement**

Les pouvoirs publics n'accordent aucune indemnisation en cas de perte de rendement. Les conséquences économiques des interruptions d'exploitation ne sont donc pas couvertes. Exemples : perte de marge brute due à des locaux vacants, à des blocages de livraison ou à des interdictions officielles de transport d'animaux.

- **Autres coûts**

Les pouvoirs publics ne prévoient aucune indemnisation pour les frais supplémentaires liés à une épidémie (p. ex. élimination des aliments pour animaux, travaux de désinfection, quarantaine, interdiction de commercialisation du lait, remplacement du cheptel). Les coûts liés à l'abattage et à l'élimination des animaux sont pris en charge par la Confédération en cas d'épidémies hautement contagieuses ; pour toutes les autres épidémies, ces coûts peuvent varier considérablement d'un canton à l'autre.

### **Assurance contre les épizooties de la Suisse Grêle**

La Suisse Grêle a repris en 2023 le portefeuille épizooties d'AXA et le développe continuellement. La perte de rendement est au cœur des prestations d'assurance. Selon l'espèce animale, la valeur des animaux et les frais supplémentaires peuvent également être assurés. Une couverture complète est proposée pour les bovins, les porcs et les volailles, en mettant l'accent sur les événements menaçant l'existence. Pour les bovins, outre les épizooties, le botulisme est également couvert, y compris les frais supplémentaires et la perte de rendement.

▪ **Exemple de prime (état en 2025)**

50 vaches laitières d'une valeur animale de CHF 4'000 par UGB et perte de rendement de CHF 3'000 par UGB. Somme assurée pour la valeur animale et la perte de rendement CHF 350'000, plus les marchandises et les frais à hauteur de CHF 35'000 également assurés  
→ Prime annuelle, droit de timbre compris CHF 1'949.15

### **Animaux assurables et risques chez Suisse Grêle (principaux risques)**

Bovins	<u>Fièvre aphteuse (FA)</u> , fièvre charbonneuse, rage, brucellose bovine, tuberculose, leucose bovine en-zootique, diarrhée virale bovine (BVD), border disease (BD), encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), salmonellose, listériose, rhinotrachéite infectieuse bovine/vulvovaginite pustuleuse infec-tieuse (IBR/IPV), <u>intoxication botulique aiguë</u> , paratuberculose, <u>maladie de la peau bosselée (LSD)</u> , fièvre catarrhale ovine (BTV 3&8), maladie hémorragique épizootique (EHD)
Porcs	<u>Pneumonie enzootique (EP)</u> , pleuropneumonie (APP), maladie du grognement (pRA), syndrome re-producteur et respiratoire porcin (PRRS), gale, <u>fièvre aphteuse (FA)</u> , <u>peste porcine africaine (PPA)</u> , peste porcine classique (PPC), <u>dysenterie porcine</u> (uniquement pour les truies et les reproductrices)
Vo-lailles	<u>Salmonelloses</u> , <u>influenza aviaire (grippe aviaire / peste aviaire)</u> , <u>maladie de Newcastle (NCD / pseu-dopeste)</u> , laryngotrachéite infectieuse (ILT) Pour les poules pondeuses, en plus : syndrome EggDrop, érysipèle, pasteurellose, pullorose, maladie de la tête noire, substances étrangères et composants dans les œufs de consommation et les œufs à couver

### **Informations générales sur l'assurance contre les épizooties de la Suisse Grêle**

- La liste des épizooties couvertes est exhaustive – toutes les autres épizooties ne sont pas assurées.
- Il est possible de conclure des contrats individuels ou collectifs (p. ex. avec GalloSuisse, Vache mère Suisse).
- En cas d'épidémies en Suisse ou en Europe, la couverture de certaines maladies peut être temporairement suspendue pour les nouveaux contrats (p. ex. suspension de la couverture contre la fièvre aphteuse en 2025 en cas d'épidémies en Allemagne, en Hongrie et en Slovaquie).
- Indemnisation (simplifiée) : valeur de l'animal, perte de rendement, marchandises et frais supplémentaires, par exemple pour la désinfection et l'élimination. En règle générale, les recettes de la valorisation et les prestations des pouvoirs publics sont partiellement déduites.

## Remarques supplémentaires

### Caisse locales d'assurance du bétail

Les caisses d'assurance du bétail, autrefois obligatoires, ont aujourd'hui largement disparu. En principe, que l'événement déclencheur soit un accident ou une maladie, la valeur de l'animal est indemnisée, après déduction éventuelle du produit de la vente.

### Assurances pour animaux Epona

Outre les animaux de rente, l'assurance pour animaux Epona couvre également de nombreux autres animaux domestiques, notamment les chevaux, les chiens, les chats, les oiseaux d'ornement et les ratites, ainsi que le gibier en enclos. Epona est une assurance accidents et maladie qui inclut deux épizooties (fièvre aphteuse et IBR/IPV). Elle se concentre sur l'assurance d'animaux individuels, mais les bovins et les porcs peuvent également être assurés de manière forfaitaire. Des assurances complémentaires existent pour les décès dus à des incendies et à des événements naturels (chutes de pierres, avalanches, etc.), ainsi que pour le vol ou la perte.

### Autres risques

D'autres thèmes très importants selon la situation, tels que les assurances pour le transport d'animaux ou les risques liés à la responsabilité civile pour les animaux, ne sont pas traités dans le cadre de cette notice.

### Conseil

Cette fiche d'information offre un aperçu général du vaste domaine des assurances pour animaux. Les détails sont régis par la loi, les ordonnances fédérales et cantonales ainsi que les conditions générales des compagnies d'assurance.

Il est particulièrement important pour les exploitations spécialisées dans l'élevage de se pencher sur la question de l'assurance pour animaux. Les éleveurs sont invités à faire appel aux services de conseil des centres de conseil en assurance agricole d'Agrisano ou de l'équipe de conseil d'Agrisano au siège social.

### Liens utiles pour plus d'informations et d'assistance

- Épizooties (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) → <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierseuchen.html>
- Services vétérinaires cantonaux → <https://www.kantonstieraerzte.ch/fr/uber-uns.html>
- Assurance contre les épizooties Suisse Grèle → <https://www.hagel.ch/fr/assurances/animaux/>
- Assurance animalière Epona → <https://www.epona.ch/>
- Conseil en assurances des agences régionales → <https://www.agrisano.ch/fr/contact/votre-agence-regionale>